

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX
DE LA VILLE DE VANDŒUVRE**

ARRETE TEMPORAIRE

**CIRCULATION
RUE DE LA POSTE**

LE MAIRE DE LA VILLE DE VANDŒUVRE,

VU les Lois n° 82.213 et 82.623 des 2 Mars et 22 Juillet 1982, relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-24, L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route, notamment ses articles L 411-1, R 411-1 à R 411-9,

VU le Règlement de Police Municipale du 20 Mars 1973,

CONSIDERANT les facilités à accorder à la **Métropole du Grand Nancy** pour effectuer des travaux (Arrachage et plantations) **RUE DE LA POSTE à VANDŒUVRE** et selon l'autorisation de voirie n° 547 21 1513947.

ARRETE :

ARTICLE 1er – A compter du **LUNDI 15 NOVEMBRE 2021** et pour une durée de 30 jours, les mesures suivantes seront mises en application **RUE DE LA POSTE** :

- Chaussée rétrécie ;
- Vitesse limitée à 30 km/h ;
- Stationnement interdit et considéré comme gênant à hauteur du chantier ;
- Déviations des piétons.

Au fur et à mesure de l'arrachage et des plantations.

ARTICLE 2 – La signalisation réglementaire sera mise en place par la **métropole du Grand Nancy**.

Elle sera seule et unique responsable des accidents et préjudices causés aux tiers pouvant survenir du fait des travaux qu'elle réalise, pendant et après leur cours.

Elle devra notamment prendre toutes les mesures de sécurité concernant les présignalisations, signalisations et protections réglementaires de jour comme de nuit.

La Ville de VANDŒUVRE ne pourra pas être tenue responsable pour quelque motif ou quelque cause que ce soit.

ARTICLE 3 - Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux Lois en vigueur.

ARTICLE 4 - Les Services de Police sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 - Ampliation du présent arrêté (**qui doit être affichée sur le chantier**) est adressée à la **Métropole du Grand Nancy** (22-24, viaduc Kennedy - CO 80036 - 54035 NANCY cedex).

Fait à VANDŒUVRE, le 4 NOVEMBRE 2021

Pour le Maire,
Nancy MARCHETTI,
2ème Adjointe.

